

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 décembre 2021 à 16 h 00

-----  
AUJOURD'HUI quinze décembre deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 09 décembre 2021, s'est réuni dans les Salons de l'Hôtel de Ville.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Dominique BRIAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Odile VIGNAL à Anne-Laure STANISLAS, Géraldine BASTIEN à Christiane JALICON, Jean-Pierre BRENAS à Julien BONY, Estelle BRUANT à Marion BARRAUD, Wendy LAFAYE à Anna AUBOIS, Catherine PINET-TALLON à Cécile LAPORTE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Alexis BLONDEAU

-----  
*Rémi CHABRILLAT et Cécile LAPORTE arrivent pendant la présentation du diaporama de la question n°2.*

*Lucie MIZOULE arrive pendant le débat de la question n°2 (fin du pouvoir donné à Magali GALLAIS).*

-----  
**Rapport N° 47**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION POP'ART**  
-----

*Ne prend pas part au vote de la question n°47 : Dominique BRIAT à titre personnel pour l'association Pop'Art*

Depuis l'inauguration de la Coopérative de Mai en 2000, l'association Pop'Art organise chaque année près de 80 concerts et accueille environ 130 événements sur l'année, dans le domaine des musiques actuelles, en lien avec les acteurs culturels locaux, tout en appliquant une politique tarifaire attractive.

L'association s'engage à mettre en œuvre un projet artistique et culturel porté par son directeur Didier Veillault conforme au cahier des charges du label national « Scène de Musiques Actuelles », autour des missions de service public suivantes :

- La diffusion d'une programmation régulière de concerts aux esthétiques variées et émergentes
- Le développement des pratiques amateurs sur le territoire
- L'accompagnement des acteurs, artistes et opérateurs en voie de professionnalisation
- La structuration du secteur et la participation aux réseaux locaux, nationaux et européens
- L'aide à la création
- L'action culturelle autour de la création musicale permettant d'irriguer le territoire et visant à sensibiliser de nouveaux publics

La Ville apporte une compensation financière pour la mise en œuvre de ces différentes missions de service public, au titre du nouveau contrat de délégation de service public signé sur la période 2020-2024. Au regard des obligations d'activités imposées par la Ville et pour les cinq années du contrat, l'association perçoit une subvention forfaitaire pour sujétion de service public fixé à 610 000 € HT par an et attribué après vote du conseil municipal.

Cette compensation financière pour sujétion de service public est forfaitaire et ne fait l'objet d'aucun ajustement en fonction de l'activité réellement réalisée par le Délégué ; des éventuelles pénalités peuvent venir sanctionner le Délégué s'il ne réalise pas les minimums imposés par la collectivité.

La subvention annuelle est versée selon l'échéancier suivant :

- 80 % du montant avant le 10 février
- 20 % du montant au 1<sup>er</sup> septembre après transmission du rapport d'activités et des documents comptables de N-1 (bilan, compte de résultat, annexes et rapports) certifiés par le commissaire aux comptes et après versement des redevances fixes et variables par le Délégué

En parallèle, le Délégué verse plusieurs redevances annuelles à la collectivité :

- Une redevance pour occupation du domaine public de 20 000 € HT par an et faisant l'objet d'une indexation annuelle
- Une redevance pour frais de contrôle de la DSP de 2 000 € HT par an et faisant l'objet d'une indexation annuelle

- Une redevance variable liée à l'exploitation et assise sur le chiffre d'affaires du Délégué selon la formule suivante :  
Pour la part du CA entre 0 et 1 500 000 €, 0,3 %  
Pour la part du CA supérieure à 1 500 000 €, 0,2 %

Le compte de résultat présente un total des charges d'exploitation de l'exercice 2020 de 1 686 917 € et un total des produits d'exploitation de 1 911 679 soit un résultat d'exploitation de 224 762 €.

En 2021, l'association a bénéficié d'une aide en nature de la Ville d'un montant de 2 783 € (hors communication et mise à disposition de l'équipement).

Le budget prévisionnel 2022 fait apparaître un montant de : 2 966 200 €  
La subvention de fonctionnement 2021 était de 610 000 € HT  
Subvention sollicitée : 610 000 € HT  
Subvention proposée en 2022 : 610 000 € HT

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'attribuer la subvention proposée conformément au contrat de Délégation de Service Public.

### **DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 20 DEC. 2021

Le Maire et par délégation,  
L'Adjointe à la Politique Culturelle,

  
Isabelle LAVEST

